INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

**Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie**

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue au centre Aimé-Guérin salle des Marais au 5365, boul Saint-Laurent, Ville de Sainte-Catherine à **10:00** h, ce jeudi le deuxième jour du mois de juin deux mille vingt-deux, à laquelle sont présents Messieurs, Madame

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Marie - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Christian Ouellette, Maire de la Ville de Delson.

22-06-56 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté et résumé comme suit, mais en y ajoutant un mandat pour étude de préfaisabilité:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2022.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 mai 2022.
5.- Renouvellement du contrat de disposition des boues.
6.- Rapport de JFSA - suivi
7.- Présentation du rapport d'Aquatech, mois de mars 2022.
8.1- Mandat étude préfaisabilité - agrandissement de la station.
8.2.- Varia
9- Question du public
10.- Levée de l'assemblée.

22-06-57 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 5 MAI 2022.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2022.

22-06-58 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 307,609.47 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 10,801.79 $ pour un montant total de 318,411.26 $.



rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

22-06-59 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 26 mai 2022, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

22-06-60 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DISPOSITION DES BOUES A.O.19-04

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que le contrat de l'appel d'offres 19-04 pour l'Évacuation, transport, valorisation et/ou élimination des boues à l'usine d'épuration inclus une clause de renouvellement, tel que spécifié à l'article 2.3, Durée du contrat et qui stipule:

Le contrat sera d'une durée initiale de deux (2) ans, débutant le 1er janvier 2020.Il sera assorti de deux options de renouvellement d'une (1) année chacune, au choix de la Régie. La durée totale du contrat ne peut pas excéder quatre (4) ans.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration confirme sa décision de se prévaloir de la 2e option permettant de renouveler le contrat : Évacuation, transport, valorisation et/ou élimination des boues à l'usine d'épuration, et ce couvrant l'année 2023, tel que spécifié à l'article 2.3 .

22-06-61 RAPPORT FSA ( 5 octobre 2021) - SUIVI

Le Conseil d'administration fait mention que les plans d'action de chacune des villes membres de la Régie sont attendus pour la fin du mois d'août, et le Conseil demande au Secrétaire-trésorier de faire un rappel de suivi aux D.G. et ingénieurs sur le sujet.

22-06-62 MANDAT A LA FIRME MACOGEP CONCERNANT LA MISE À JOUR DES PROJECTIONS DE DÉVELOPPEMENTS DES VILLES MEMBRES ET L'ASSISTANCE POUR UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ SUR LE POTENTIEL D'AGRANDISSEMENT DE LA STATION.

Considérant que les problématiques reliés aux volumes d'eaux parasites en provenance des réseaux municipaux accapare les capacités hydraulique de l'usine d'épuration.

Considérant que les dernières projections de développent sur un horizon de 10 ans ont été transmises par les villes membre en 2011 et qu"il y a lieu de procéder à une mise à jour de nouvelles projections de développement considérant l'effervescence du marché immobilier actuel.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour une étude de préfaisabilité sur le potentiel de d'agrandissement des installations de l'usine d'épuration.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte , appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :



ormules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme MACOGEP afin d'accompagner la Régie dans le cadre d'une étude de préfaisabilité portant sur le potentiel d'agrandissement de la station et sur la mise à jour des projections de développements des 5 villes membres et ce pour un montant de $ 20,670.00 plus taxes, selon l'offre de services datée du 5 avril 2022.

22-06-62 QUESTION DU PUBLIC.

M. Michel Vachon pose divers questions sur les procédés de l'usine d'épuration et leurs implications à la station.

22-06-63 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer, et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

| | |
|---|---|
| M. Christian Ouellette, Maire<br>Président de l'assemblée | M. Gilbert Samson<br>Secrétaire-trésorier |



ormules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)